



Pour participer à l'atelier d'aide à l'élaboration du

# DU

vous pouvez :

- contacter votre médecin du travail,
- contacter les intervenants en prévention des risques professionnels du GIST (tél. 02 40 22 52 42 / ateliers.prevention@gist44.fr),
- effectuer votre inscription en ligne via le formulaire accessible sur notre site [www.gist44.fr](http://www.gist44.fr) (rubrique employeurs / nos services / Atelier DU)



GIST

siège social : 28 rue des Chantiers - CS 0211  
44614 Saint Nazaire cedex  
tél. 02 40 22 52 42 - [www.gist44.fr](http://www.gist44.fr)

Conception GIST - novembre 2018

# Atelier d'aide

à l'élaboration du

**document unique**

**d'évaluation des risques professionnels**

# DU





## Qu'est ce que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DU) ?

### L'objectif du DU

Le DU est un outil qui permet de recenser et de hiérarchiser les risques susceptibles d'altérer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs, et de prioriser les actions à mener. Il constitue le support de l'évaluation des risques professionnels. Le DU renseigne pour chaque risque le niveau de danger qu'il représente, l'exposition du personnel à celui-ci, ainsi que les moyens de prévention existants et les pistes d'amélioration envisagées afin de supprimer ou réduire ce risque.

### Le cadre réglementaire

Ce document est obligatoire dans toutes les entreprises à partir d'un salarié. Il doit être maintenu à disposition des salariés de l'entreprise, des instances représentatives du personnel, de l'inspection du travail, des organismes de sécurité sociale et du médecin du travail (décret n°2011-1016 du 5 novembre 2011).

### L'actualisation du DU

Selon les principes d'amélioration continue, l'employeur met à jour le DU tous les ans\* ou lors de tout changement d'activité, d'équipement, d'organisation, de substance ou de préparation chimique, en concertation avec les salariés. Les instances représentatives du personnel doivent être associées à la démarche.

\* La loi de mars 2012 relative à la simplification des démarches administratives prévoit pour les entreprises de moins de 11 salariés une mise à jour « moins fréquente » sous réserve de la garantie d'un niveau de protection équivalent.

### Programme des ateliers d'aide à l'élaboration du DU proposés par le GIST :

- Les éléments réglementaires
- La démarche et la méthodologie d'évaluation des risques
- Les recommandations d'actions de prévention
- Les modalités de mise à jour du DU

NOUVEAU 2019

Le GIST propose des ateliers DU spécifiques dédiés aux entreprises du secteur du BTP avec la participation de l'OPPBTB.

Dates et inscription disponibles en ligne sur le site [www.gist44.fr](http://www.gist44.fr)  
(rubrique employeurs / nos services / Atelier DU)

## Les ateliers d'aide à l'élaboration du **DU**



### Action

L'atelier est spécifiquement dédié aux TPE et PME et propose un accompagnement méthodologique pour vous aider à réaliser votre document unique.



### Animation

L'animation est assurée par des professionnels du GIST : IPRP (intervenants en prévention des risques professionnels)



### Durée de l'atelier : 3h

L'atelier a lieu en principe tous les 1<sup>ers</sup> mardis après-midi de chaque mois, de 14h à 17h.



### Public concerné

Les chefs d'entreprise dans les TPE et PME ou le salarié chargé de prévention, salarié référent ou désigné compétent en prévention des risques professionnels, en santé-sécurité, « préventeur »... Les appellations peuvent varier mais depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, tout employeur doit désigner au moins un salarié « compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise » (Art. L4644-1 du Code du travail).



### Moyens pédagogiques

Supports audiovisuels, exercices pratiques et échanges, remise d'une trame et divers documents.



### Lieu

L'atelier se déroule dans les locaux du GIST, sur chacun de nos secteurs géographiques : Saint-Nazaire, Pontchâteau et La Baule.



### Coût

Pour toute entreprise adhérente au GIST, cet atelier est gratuit (le coût est inclus dans le montant de la cotisation annuelle).



**Participants** : groupe de 2 à 6 personnes.